
Mairie de TREMBLECOURT

Compte Rendu du conseil municipal du vendredi 20 Janvier 2017

Présents : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Bernard ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle ; PATARD Frédéric.

Etaient excusés : /

Etai(en)t absent(s) : /

Le compte-rendu du précédent conseil (02 décembre 2016) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

M. Jérôme MICHEL est nommé secrétaire de séance.

1. (Délibération 01/17) Renouvellement du contrat de maintenance des installations campanaires

Le conseil municipal de Tremblecourt approuve le contrat de maintenance des équipements du clocher proposé par les établissements Chrétien pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 et pour un coût annuel de 172 €.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2. (Délibération 02/17) Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire

Dans une perspective de simplification du paysage indemnitaire, le Maire informe les membres du Conseil municipal que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale et a vocation à se substituer aux autres régimes indemnitaires de même nature (IAT, IEMP, IFTS, PSR, ISS, etc.).

Le RIFSEEP comprend deux parts qui peuvent être cumulatives mais différent dans leur objet :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent et qui présente un caractère facultatif.

Le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer uniquement la part IFSE du RIFSEEP comme suit :

Cadre d'emplois	Plafond IFSE (Etat)	Part du plafond réglementaire retenu	Plafond IFSE retenu
adjoints administratifs territoriaux	11340€	26%	2948€

Clause de sauvegarde : Il est possible de décider de maintenir, à titre individuel, aux agents concernés, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, si ce montant se trouve diminué par l'application du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal de TREMBLECOURT décide :

- d'instaurer l'IFSE et pas la CIA dans les conditions indiquées ci-dessus,
- D'appliquer la clause de sauvegarde et de maintenir, aux agents concernés à titre individuel, leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3. (Délibération 03/17) Facturation des charges de fonctionnement 2016 au SIS des Côtes en Haye

Dans sa délibération n°4-09/2015 du 21/09/2015 le SIS a annulé les délibérations relatives d'une part à la convention de mise à disposition de la salle de motricité par la commune et d'autre part le conventionnement de versement de la dotation des classes aux communes possédant une école. Ceci a été décidé en concertation suite aux fermetures de classes et dans l'objectif d'établir une nouvelle convention mise à jour des charges réelles et actuelles de la commune.

Cette nouvelle convention est en cours de finalisation et sera à examiner prochainement en conseil syndical et municipal.

Pour l'année 2016, et dans l'attente de la future convention, il convient de facturer au SIS les charges de fonctionnement réglées en 2016 par la commune de Tremblecourt. Le Maire de Tremblecourt et la Présidente du SIS des Côtes en Haye s'accordent et proposent une répartition en fonction des surfaces occupées par l'école et les locaux de la mairie, déterminées sur plan du bâtiment commun école / mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à établir la facturation des charges de fonctionnement 2016 au SIS des Côtes en Haye selon la répartition ci-dessus énoncée .

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4. (Délibération 04/17) Avis sur un projet de zone de loisirs

Il s'agit d'un projet privé de Mr Frédéric Patard. Une information avait été jointe aux convocations des conseillers municipaux à cette séance, les invitant à venir consulter en mairie le dossier déposé par le pétitionnaire (dans le registre d'élaboration du PLU).

Frédéric Patard expose son avant-projet :

Il s'agit de créer une zone de loisirs et de détente derrière son habitation (située 14 Chemin de Rosières), d'une surface d'environ 1700 m², comprenant :

- Des lieux de détente (gites insolites et écologiques), pouvant accueillir au total une douzaine de personnes maximum,
- un espace bien-être,
- un bureau de réception (chalet).

Les conseillers l'interrogent au fur et à mesure de sa présentation.

Madame le Maire précise que le bureau d'études qui nous accompagne dans l'élaboration du PLU est au courant du projet, il demande au conseil municipal de décider si ce projet doit ou non être pris en compte dans le PLU (le zonage doit être adapté pour permettre l'éventuelle réalisation du projet).

F. Patard se retire pour laisser les autres conseillers débattre.

Les conseillers ont relevé que l'avant-projet mentionne deux objectifs importants : respecter le calme et respecter l'environnement naturel, et notent qu'à ce stade du projet, les emplacements de parking prévus à l'intérieur de la zone sont en nombre suffisant pour éviter le stationnement sur l'espace public. Ils estiment que la réalisation de ce projet aurait pour intérêt de promouvoir le village, mais insistent sur la problématique des nuisances possibles qui devra être maîtrisée.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet et demande qu'il soit pris en compte dans l'élaboration du PLU en cours. Le projet définitif devra intégrer la problématique des nuisances pour le voisinage et interdire aux usagers de stationner en dehors de la zone de loisirs.

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

5. Questions diverses et informations :

- Le nouveau site France Mobile

Le gouvernement a créé une plateforme d'identification et de traitement des problèmes de couverture en téléphonie mobile. Cette plateforme vise à apporter une réponse aux territoires qui présentent une défaillance de couverture.

- Calendrier

La commission d'élaboration du PLU se réunira mardi 24/01 à 19h00 à la mairie (avancement de l'OAP, point sur le zonage dont emplacements réservés).

Cette commission est convoquée le mercredi 01/02 à 18h30 à la salle de l'amitié pour une réunion zonage/règlement avec le bureau d'études et les autres intervenants.

- **Information aux habitants :**

**Nos conseillers départementaux
Corinne Lalance et Jean Loctin
rencontreront les habitants de Tremblecourt à la mairie de la commune,
samedi 4 février 2017 à 9h30.**

La séance est levée à 22 h 00.

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien